# Uchizy

## assainissement collectif

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	4
	1.5.	Volumes facturés	
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	
		1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	
		2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	10
	2.1.	Modalités de tarification.	10
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	
	2.3.	Recettes.	16
3.	Indic	ateurs de performance	17
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	26
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	26
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	29
4.	Finan	cement des investissements	30
	4.1.	Montants financiers.	30
	4.2.	Etat de la dette du service.	
	4.3.	Amortissements	
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	perform	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	30
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	
	cours du	dernier exercice.	
5.	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	31
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.		au récapitulatif des indicateurs	
$\sim$ .	Incle		

# 1. Caractérisation technique du service

#### 1.1. Présentation du territoire desservi

At le			
Le service est géré au niveau ☑ commu ☐ interce			
• Nom de la collectivité : Uchizy			
• Nom de l'entité de gestion: assainis	sement collectif		
• Caractéristiques (commune, EPCI e	et type, etc.) : Commune		
• Compétences liées au service :			
		Oui	Non
	Collecte		0
	Transport		o
	Dépollution		o
	Contrôle de raccordement		
	Élimination des boues produites		
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		
Territoire desservi (communes adhé	erentes au service, secteurs et hameaux desse	ervis, etc.)	: Uchizy
• Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non	
• Existence d'un zonage	Oui, date d'approbation* : 20/09/20	04	

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

\*

<sup>\*</sup> Approbation en assemblée délibérante

## 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 770 habitants au 31/12/2021 (765 au 31/12/2020).

#### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 386 abonnés au 31/12/2021 (388 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Uchizy					
Total	388			386	-0,5%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 405.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 36,48 abonnés/km) au 31/12/2021. (36,67 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,99 habitants/abonné au 31/12/2021. (1,97 habitants/abonné au 31/12/2020).



#### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	26 526	34 369	29,6%
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	26 526	34 369	29,6%

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



## 1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Volumes importés depuis		Volumes importés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Volumes importés depuis		Volumes importés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2021 (1 au 31/12/2020).

# 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,28 km de réseau unitaire hors branchements,
- 10,3 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 10,58 km (10,58 km au 31/12/2020).

1 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoir d'orage	Croisement rue du pré et rue Maréchal	

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP du Bourg (UCHIZY) Code Sandre de la station : 060971550001

Caractéristiques générales					
Filière de traitement (cf. annex	.e)	Lagunage naturel			
Date de mise en service		31/12/19	990		
Commune d'implantation		Uchizy	(71550)		
Capacité nominale STEU en E	H <sup>(1)</sup>	900			
Nombre d'abonnés raccordés		386			
Nombre d'habitants raccordés					
Débit de référence journalier a	dmissible en m³/j				
Prescriptions de rejet					
Soumise à	Autorisation en da  Déclaration en da			4/12/	2011
Milieu récepteur du rejet  Type de milieu récepteur  Nom du milieu récepteur  Ruisseau de Bettevoux					
Polluant autorisé	Concentration au po rejet (mg/l)	int de	et / c	ou	Rendement (%)
$\mathrm{DBO}_5$	40		et	ou	
DCO	120		et	ou	

M	ES		120			et		ou			
NO	GL					et		ou			
N	ГК					et		ou			
p.	Н					et		ou			
NI	$H_4^+$					et		ou			
P	't					et		ou			
Charges rejeté	es par l'ouvrag	ge									
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE	$8O_5$	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	Pt .
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
29/04/2021	Oui	20	96	128	91	107	96				

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

#### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
STEP du Bourg (UCHIZY) (Code Sandre : 060971550001)	0	0
Total des boues produites	0	0

## 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
STEP du Bourg (UCHIZY) (Code Sandre : 060971550001)	0	0
Total des boues évacuées	0	0

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)

# 2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>	5.000	5.000
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
	Part de la collec	ctivité	
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Prix	au m³ de 0 à 120 m³	1,2 €/m³	1,2 €/m³
Prix at	ı m³ au-delà de 120 m³	1,2 €/m³	1,2 €/m³
Autre :		€	€
	Taxes et redeva	ances	
Taxes			
Taux de TVA (2)		0 %	0 %
Redevances			
Modernisation de de l'Eau)	es réseaux de collecte (Agence	0,15 €/m³	0,16 €/m³
VNF rejet :		0 €/m³	0 €/m³
Autre :		0 €/m³	0 €/m³

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/04/2009 effective à compter du 01/01/2009 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- ➤ Délibération du \_18/06/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

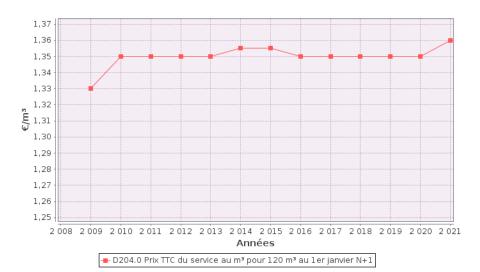
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	0,00	0,00	%		
Part proportionnelle	144,00	144,00	0%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	144,00	144,00	0%		
Part du délégataire <i>(en ca</i>	ıs de délégation de serv	vice public)			
Part fixe annuelle			%		
Part proportionnelle			%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire					
Taxes	Taxes et redevances				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7%		
VNF Rejet:	0,00	0,00	%		
Autre :	0,00	0,00	%		
TVA			%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	18,00	19,20	6,7%		
Total	162,00	163,20	0,7%		
Prix TTC au m³	1,35	1,36	0,7%		

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Uchizy		

La facturation est effectuée avec une fréquence	ration est effectuée a	vec une fréquence
---	------------------------	-------------------

□ annuellex semestrielle□ trimestrielle□ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

#### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	31831	37869	
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique	16010	16010	
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau		2238	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	47841	56117	

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 53 879 € (47 841 au 31/12/2020).

## 3. Indicateurs de performance

# 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = 
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 95,31% des 405 abonnés potentiels (97% pour 2020).

# 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

# La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- · Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA (15 points)	UX		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SFAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		artie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	13
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	95%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	98

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 98 pour l'exercice 2021 (98 pour 2020).

## 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

<sup>(4)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP du Bourg (UCHIZY)	29,4	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

# 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP du Bourg (UCHIZY)	29,4	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

## 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
STEP du Bourg (UCHIZY)	29,4	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

# 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP du Bourg (UCHIZY)	:
------------------------	---

Filières mises en oeuvre		tMS
	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
Incinctation	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO	Non conforme	
Autra	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		
(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée	comme une filière conforme si	le service qui récentionne les

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{TMS \text{ admis par une filière conforme}}{TMS \text{ total évacué par toutes les filières}} *100$ 

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est \_\_\_\_\_\_% (\_\_\_\_\_\_% en 2020).

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

## 4. Financement des investissements

#### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	2 081
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

## 4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		256 033	230 578
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	24 547	25 455
	en intérêts	9 068	8 160

#### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 42 938 € (42 938 € en 2020).

# 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

# 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



La commune a programmé un curage de la lagune depuis 2019 mais celui-ci est reporté du fait de l'impossibilité d'épandre les boues pendant la pandémie.

Une étude de schéma directeur a été lancée et les demandes de subvention déposées.

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Curage de la lagune		

# 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

#### Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 1 demande d'abandon de créance et en a accordé 1.

19,2 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0006 €/m³ pour l'année 2021 (0,0162 €/m³ en 2020).

# 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

# 6. <u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	765	770
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,35	1,36
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97%	95,31%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	98	98
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0162	0,0006